

SANOGERME SPRAY

DETERGENT DESINFECTANT NON PARFUME PRÊT A L'EMPLOI

Version n°1.1 applicable le 24/11/2015

APPLICATIONS

SANOGERME SPRAY est un détergent bactéricide, fongicide, virucide destiné à l'entretien et la désinfection des surfaces et du matériel non médical. SANOGERME SPRAY est utilisable sur toutes surfaces et permet d'obtenir en un seul passage une hygiène absolue. Il est efficace sur les virus de l'hépatite B et du SIDA, Polio, Adeno virus, rota virus, Grippe aviaire.

CONSEILS D'UTILISATION

Pulvériser directement SANOGERME SPRAY sur les surfaces à nettoyer. Laisser agir de 5 à 30 min. selon l'activité désinfectante souhaitée (se reporter au tableau réglementaire). Ne nécessite pas de rinçage sauf en cas d'utilisation pour la désinfection de jouets ou de matériels pouvant être portés à la bouche par des enfants.

PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Biodégradabilité : contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004.

Aspect : Liquide limpide

Couleur : Incolore

Parfum : Caractéristique

pH : $11.4 \pm 0,5$

Densité: $1.00 \pm 0,01g/cm^3$

CONDITIONNEMENT

Carton de : 18x1L

Palette de: 36 cartons

RÉGLEMENTATION

Utilisez les biocides avec précautions.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Usage strictement professionnel.

DLUO : 1an

Activité	Normes	Temps de contact	Souches
Bactéricide	EN 1276	5 min.	P. Aeruginosa – S. Aureus – E. Coli – E. Hirae
	EN 13697	5 min.	P. Aeruginosa – S. Aureus – E. Coli – E. Hirae
Fongicide	EN 1650	15 min.	A. Niger – C. Albicans
	EN 13697	15 min.	A. Niger – C. Albicans
Virucide	EN 14476	5 min.	Grippe Aviaire(H5NI) et H3N8
		15 min.	H1N1
		30 min.	Polio virus – Adeno virus – Rota virus – Hépatite B - Hépatite C - HIV

Substance active TP2 : « Chlorure de Didécylidiméthyl ammonium » : 0.35% (m/m)

Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Produit trouvant son application dans le cadre d'un protocole HACCP. Conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité.